CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 mars 2025

PRESENTS : Jean-Pierre CHARDONNET, Nicole GAYOUX, Guy PELLADEAUD, Lucette COITEUX, Dominique RAVAUD, Muriel BEAL, Karine RAYNAUD, Thierry BASTIER, Philippe HERVAUD

POUVOIRS : Frank LOPEZ à Guy PELLADEAUD.

ABSENT : Jean-Jacques VRIGNON.

- Monsieur le Vice-président fait l'appel et vérifie que le quorum est atteint.
- Monsieur Chardonnet est désigné secrétaire de séance.

Le PV du CA du 05 décembre 2024 est validé à l'unanimité.

Ordre du jour : 5 points à débattre

1. Présentation du bilan d'activités 2024

Il est rappelé aux membres de cette assemblée que l'ensemble des documents afférents aux différents votes de ce conseil d'administration ont été adressés en amont de la séance.

- ✓ Mme COITEUX demande qu'une information soit faite lors des conseils d'administration sur les dossiers d'aide sociale légale concernant les obligés alimentaires. Un tableau synthétique sera présenté dorénavant.
- ✓ Mme RAYNAUD fait remarquer que l'étude comparative des graphiques présentant le nombre de personnes reçues et le type d'aide demandées est difficile à lire du fait d'un comparatif difficile à faire entre deux graphiques différents. Cette différence ne se représentera plus l'an prochain. Elle est dû cette année à un travail analytique plus poussé qui permet de passer de 8 rubriques en 2023 à 14 rubriques en 2024.
- ✓ Concernant le nombre de personnes bénéficiaire d'une domiciliation au CCAS, la problématique majeure rencontrée est celle qui concerne les gens du voyage.

  Quelles sont les conditions pour demander une domiciliation ?

  L'Etat par le biais de son serveur informatique « Service-Public.fr » rappelle que les demandeurs doivent **avoir un lien avec la commune** dans laquelle vous demandez une domiciliation.

  « Vous êtes considéré avoir ce lien si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

  - *Vous séjournez dans la commune à la date de votre demande de domiciliation*
  - *Vous exercez une activité professionnelle sur la commune*
  - *Vous bénéficiez d'une action d'insertion ou d'un suivi social, médico-social ou professionnel sur la commune (ou vous avez entrepris des démarches pour en bénéficier)*
  - *Vous avez des liens familiaux avec une personne qui vit dans la commune*
  - *Vous exercez l'autorité parentale sur votre enfant mineur scolarisé dans la commune. »*

Après clôture débat sur l'activité, Monsieur le Vice-Président propose de passer au vote du bilan 2024.

Vote : Unanimité

2. Délibération :
Renouvellement de la convention avec la Banque Alimentaire

Objectif de la délibération : Renouveler la convention.

La Convention avec la Banque Alimentaire est arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler.

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil que par délibération du 13 Septembre 2000, le C.C.A.S a sollicité son adhésion à la Banque Alimentaire de la Charente.

Monsieur le Président demande au Conseil l'autorisation de renouveler, comme chaque année la convention avec cette association.

Le Conseil a l'unanimité :

- Décide de renouveler pour 2025, l'adhésion du C.C.A.S. a la Banque Alimentaire de la Charente dont le siège social se situé 19 rue Pierre Loti à l'Isle d'Espagnac,
- S'engage à respecter les conditions fixées par la Convention.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Vote : Unanimité

3. Délibération :
Proposition d'augmentation tarifaire
Du barème des prix de la distribution de l'aide alimentaire

Objectif de la délibération : Proposition d'augmentation tarifaire de la distribution de l'aide alimentaire.

Monsieur le Vice-président informe le Conseil d'Administration que depuis la délibération du 16 septembre 2015, la participation des bénéficiaires pour la distribution de l'aide alimentaire n'a pas augmenté et la livraison était gratuite, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur le Vice-Président propose au choix deux tarifications incluant les coûts de structure sachant que le prix moyen du panier distribué pour une personne est de 23.27€ en 2025 contre 19.05€ en 2017

Après explications et débats les administrateurs décident de ne pas retenir les propositions présentées et de fixer le nouveau barème comme suit :

NOUVEAUX TARIFS DE L'AIDE ALIMENTAIRE	
COMPOSITION FAMILIALE	**Prix fixé par les administrateurs lors de la séance**
1 personne	2
2 personnes	2,5
3 personnes	2,5
4 personnes	3
5 personnes	3
6 personnes	4
7 personnes	4
8 personnes	4
9 personnes	4
PRIS MOYEN DU PANIER DISTRIBUE POUR UNE PERSONNE : 23€	

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312.1 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Décide d'augmenter la participation des bénéficiaires selon le tableau ci-dessus en compter du 1er mai 2025.

ARTICLE 2 : Dit que ces tarifs sont révisables

ARTICLE 3 : Dit que cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du CCAS et qu'ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

4. Délibération : Secours

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil d'une demande d'aide financière concernant une participation du CCAS de 168.51€ pour une dette d'eau et d'assainissement dont le montant s'élève à 168.51€.

Le Conseil a l'unanimité :

- Accepte de prendre en charge la somme de 168.51€.
- Dit que cette somme sera versée directement à la SAUR
- Dit que les crédits nécessaires seront prélevés a !'article 6568 du budget du CCAS.

Vote : Unanimité

5. Délibération : Secours

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil d'une demande d'aide financière concernant une participation du CCAS de 200€ pour une réparation de véhicule dont le montant s'élève à 1955€.

Le Conseil :

- Accepte de prendre en charge la somme de 200€.
- Dit que cette somme sera versée directement à DMV Rétro Garage
- Dit que les crédits nécessaires seront prélevés a !'article 6568 du budget du CCAS.

Vote : 6 voix pour /4 voix abstention : aide accordée de 200 €

COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Vice-Président présente aux administrateurs les deux panneaux qui vont être réalisés, pour donner suite au changement de logo.

PRESENTATION NOUVELLE SIGNALETIQUE



Format 170 x 75 cm



Format 50 x 22 cm

RESLIATION BAIL LOCATIF LOGELIA et CONVENTIONS SIAO et AFUS16

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil que le CCAS est titulaire d'un bail locatif concernant des logements situés au 7 boulevard des grands rocs à Ruffec.

Devant la vétusté des logements et la demande de la commission de sécurité de faire faire un audit et de procéder aux frais du CCAS de la mise aux normes, des logements et force de constater que cette situation ne permet plus d'avoir des recettes qui viennent compenser le loyer, il a été décidé de résilier le bail auprès de LOGELIA en date du 12 février 2025 avec un préavis de 3 mois.

Les conventions avec l'AFUS16 et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de la Préfecture de la Charente ont également étaient dénoncés à la même date avec effet immédiat.

REMPLACEMENT Carine BOUTANT

Monsieur le Vice-Président informe le Conseil que, bien que l'arrêt de notre agent social, Carine, soit programmé au 28 mars en raison d'une intervention chirurgicale, une personne a été recrutée en intérim afin d'assurer la continuité de nos missions auprès de la population.

Cette personne est actuellement en période de tuilage avec Carine afin de garantir une prise en charge efficace des dossiers en cours.

RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR (TRICE)

Monsieur le Vice-Président explique au Conseil que Maryline LAVAL RICHARD est en congé longue durée à la suite de sa nouvelle intervention chirurgicale et que malheureusement elle ne pourra reprendre des fonctions au sein du CCAS..

Monsieur le Maire a demandé à Charles VINCENT-GENOD d'assumer l'intérim, mais devant les prolongations successives des arrêts de Madame LAVAL-RICHARD, il a été décidé de procéder au recrutement d'un futur Directeur(trice) afin que Charles VINCENT-GENOD puisse retourner en mairie pour répondre aux missions pour lesquelles il a été initialement recruté.

Pour la bonne marche du CCAS et des questions de sécurité, il a été demandé à Charles VINCENT-GENOD de continuer à être présent jusqu'à la passation des dossiers avec la personne qui sera recrutée.

AUTRES INFORMATIONS

- ✓ Monsieur le Vice-Président informe les administrateurs que le prochain Conseil d'Administration pour le vote du budget aura lieu le jeudi 10 avril 2025 à 18h00.

- ✓ Monsieur le Vice-Président informe les administrateurs qu'il a déjà contacté des traiteurs pour le repas de fin d'année des aînés.

M le Vice-Président demande à l'assemblée si elle d'autres questions à formuler, puis lève la séance à 20h05.

Le Vice-président

Guy PELLADEAUD

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre CHARDONNET